



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 mars 2019

Présents : Mme CHEVALIER. M. PLANQUE. Mme BOURGOIS. M. PECQUEUR. Mme FONTAINE. M. CREPIN. Mmes GARENEAUX V. GARENAUX L (arrivée à 19h38) M. FASQUEL. Mme MONNEL. M. SAILLY. Mmes VERSCHEURE. FOURNIER. MM. DEWET. SOUPE. LENGLET. Mme LEGROS. (arrivée à 19h38) M. DOMAIN. Mme DUSSENNE. MM. FONTAINE. LOUCHEZ. Mme MARTINACHE. M. MASSEMIN. Mmes LURETTE et CARRE.

Excusés : Mmes GARENAUX L (jusqu'à son arrivée). MACH. LEGROS (jusqu'à son arrivée). MM. COPPIN et HERTAULT.

Absent : M. LEPRINCE

Pouvoirs : Mme GARENAUX L à Mme GARENEAUX V., Mme MACH à M. PLANQUE, Mme LEGROS à Mme MONNEL, M. HERTAULT à M. LOUCHEZ, M. HERTAULT à M. MASSEMIN, Mme MARTINACHE à M. LOUCHEZ, Mme LURETTE à Mme CARRE.

Mme GARENEAUX V. a été désignée Secrétaire de séance.



Mme le Maire ouvre la séance à 19h30. Elle procède à l'appel nominal des membres pour constater que le quorum était atteint. Elle fait désigner à l'unanimité, secrétaire de séance, Mme Virginie GARENEAUX.

I – Affaires Générales

1) Tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux

Depuis de nombreuses années, le conseil municipal, par délibération, classe ou décline des voies communales.

Les dispositions relatives à la voirie communale (art. L 141-1 et s. ; R 141-1 et s. du code de la voirie routière) ne prévoient pas l'obligation pour les communes de tenir un tableau et une carte des voies communales. Toutefois, la circulaire n° 426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale recommande l'établissement par chaque commune d'un tableau des voies communales, ainsi qu'une carte de ces voies, soumis à l'approbation du conseil municipal. Ces éléments permettent aux communes d'avoir un inventaire de leurs voies communales et constituent des pièces sur lesquelles le juge administratif s'appuie dans le cadre de contentieux relatifs à la propriété de ces voies.

Aussi il y a donc nécessité de formaliser la carte des voies communales.

Le conseil municipal est invité à approuver le tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux.

Approuvé à l'unanimité.

2) Redynamisation des centre-ville et centre-bourg – Appel à projet

La Région Hauts-de-France souhaite accompagner les communes souvent de petites tailles, faisant fonction de pôle de centralité, confrontées à un phénomène de déprise commerciale préoccupant au regard des enjeux de développement équilibré du territoire régional.

Aussi, l'appel à projet lancé par la Région Hauts-de-France vise à accompagner les projets de redynamisation commerciale qui s'inscrivent dans une démarche volontariste de reconquête des centre-ville et centre-bourg.

L'appel à projet se décline en deux étapes :

- Etape 1 : Candidature des communes

Deux options seront proposées suivant l'état d'avancement du projet (projet en cours ou en phase d'études).

- Etape 2 : Après sélection des candidatures

En mai, accompagnement des lauréats pour finaliser les projets et préciser les modalités d'intervention de la Région.

Au vu de ces éléments, dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville de la Commune, il vous est proposé de bien vouloir autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de candidature relatif à l'appel à projet « Redynamiser des centre-ville et centre-bourg » lancé par la Région Hauts-de-France.

Approuvé à l'unanimité.

II - Finances

3) Débat d'orientations budgétaires : Budget Ville

Mme le Maire présente le débat d'orientations budgétaires. Celui-ci fait l'objet de quelques remarques de la part de Monsieur LOUCHEZ, au nom de son groupe :

Il remercie Mme le Maire d'avoir rappelé la loi NOTRe qui précise que les engagements doivent être pluriannuels programmés par des investissements et des recettes.

En ce qui concerne la dette par habitant, il pense qu'il faut y inclure le capital et les intérêts des emprunts soit 23,64 €/habitants en plus des 886,03 € annoncés par Mme le Maire, ce qui porte la dette par habitant à 909,67 € pour l'année 2019.

Il constate que l'évolution de la dette est en baisse. Toutefois, avec l'emprunt contracté, la dette a augmenté de 73,94 % depuis 2015 et laisse donc très peu de marge de manœuvre pour les nouveaux emprunts dans les années à venir. Cet emprunt de 3 millions d'euros pour un seul projet d'investissement qui n'apportera aucune recette supplémentaire à la commune, risque de retarder les investissements à venir. Son groupe considère donc qu'il s'agit d'une erreur de gestion.

En ce qui concerne la **section de fonctionnement**, il constate positivement que les dépenses de fonctionnement ont baissé de 200 346 € et que les recettes progressent de 0,98 %. Il fait l'analyse suivante :

- **Charges à caractère général** : Celles-ci ont augmenté de 5,28 % comme en 2018 alors que le taux de l'inflation est pour 2018 de 1,85 % soit une augmentation de 2,5 fois par rapport au taux de l'inflation.

Compte 611 : ce compte a augmenté de 31 377 €. Il se demande si ce montant correspond uniquement au marché d'espaces verts revu en janvier.

Il ne demande pas de diminuer ces charges à caractère général en remettant en cause la politique des services tant aux habitants qu'aux associations, mais simplement d'assurer une meilleure maîtrise des coûts en sensibilisant l'ensemble du personnel et des élus.

- **Charges de personnel** : 48,71 % du total des charges de fonctionnement C'est un point sur lequel son groupe avait insisté l'an dernier. Bonne nouvelle, elles ont baissé de 2,56 % cette année, sans pénaliser le personnel communal.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles ont augmenté de 0,99 %. Mr LOUCHEZ fait l'analyse suivante :

- Dotations et participations : hausse de 2,94 % soit 72.387 € dont 55 1254 € provenant des 4 différentes dotations (DGF, DSR, DSU DNP). Il fait donc remarquer, comme l'an dernier, que contrairement à ce qu'annonce régulièrement Mme le Maire, les dotations de l'Etat ne baissent pas.
- Concernant les prévisions de dépenses de fonctionnement 2019 : Il constate qu'il est indiqué dans le rapport qu'il faudra continuer à les diminuer, ce que son groupe souhaite également. Or, lorsqu'il regarde les chiffres indiqués dans ce rapport, c'est le contraire. Les charges à caractères général vont augmenter de 7,31 % soit + 99 216 €, les charges de personnel augmentent de 7,83 % soit + 174 829 €. Il constate que les paroles et les intentions ne sont pas suivies dans les chiffres.
Mme le Maire précise qu'il ne s'agit que d'estimations et qu'il est préférable de prévoir trop plutôt que pas assez.
Mr LOUCHEZ estime que dans ce cas, il faut dire clairement les choses : soit au maintien au même niveau, soit on augmente mais on ne parle pas de diminution.
- Base d'imposition 2019 : même si nous décidons de maintenir les taux des 4 taxes communales, il faut noter que compte tenu de la revalorisation de la base d'imposition (faite par l'Etat) estimée à 2,20 %, soit plus que le taux de l'inflation, les contribuables subiront une augmentation. Par conséquent son groupe propose une légère baisse des taux actuels, de façon à ce que l'augmentation des sommes à payer soit en relation avec le taux de l'inflation, de manière à ne pas pénaliser au-delà du taux de l'inflation. Pour ce faire, il a effectué des calculs. Pour parvenir à cette équation entre l'augmentation prévue et le taux de l'inflation, la baisse ne serait que de 8 900 €, répartie sur l'ensemble des 4 taxes. A titre d'exemple, la taxe d'habitation diminuerait de 0,14 % soit un taux de 35,23 % au lieu de 35,37 %.
- Dans le tableau de comparaison avec d'autres communes, il est normal qu'une commune qui reçoit plus de produits puisse dépenser plus. Il vaudrait donc mieux raisonner en pourcentage. Nous dépensons 81,83 % de produits de fonctionnement alors que la moyenne est de 87 %.

Mme le Maire conclut que la présentation des orientations budgétaires qu'elle a faite permet de constater que la situation financière de la commune est très saine et qu'elle ne nécessite pas d'augmentation des taux d'imposition. Elle précise que le budget de fonctionnement dégage un peu plus de 1 200 000,00 € d'excédent soit plus de 20% des recettes de fonctionnement. Notre bonne gestion nous permet essentiellement de réaliser des travaux tels que l'entretien de nos bâtiments, la gestion de nos voiries communales, d'améliorer notre éclairage public, de prévoir l'enfouissement des réseaux, donc d'embellir notre territoire. Le projet de réaménagement de notre centre-ville, la construction d'une future ZAC sont des projets d'avenir pour consolider et améliorer nos infrastructures. Avoir une bonne gestion, c'est

utiliser à bon escient les impôts de nos administrés en leur permettant de bien vivre à Audruicq.

Section d'Investissement

Les prévisions d'investissement 2019 s'élèvent à 5 686 813,78 €.

Mr LOUCHEZ souhaite avoir une précision sur les frais d'études concernant la ZAC.

Mr PLANQUE répond que le périmètre a été défini et que le cabinet d'études va présenter un projet.

Mr LOUCHEZ a quelques interrogations, notamment concernant la toiture de la salle polyvalente, montant 350 000 €. Il se demande où en est l'étude.

Mr PLANQUE précise qu'un cabinet expert a affirmé qu'il n'était pas possible de mettre des tôles isolantes, en raison du poids à supporter en cas de neige. De ce fait une consultation sera lancée avec des tôles normales. D'autres travaux seront à réaliser ultérieurement, notamment l'électricité.

Mr LOUCHEZ fait remarquer que l'on va faire des travaux d'environ 500 000 € (toiture + électricité) sur un bâtiment qui a 40 ans et qui va continuer à vieillir.

Mr PLANQUE interroge donc Mr LOUCHEZ en lui demandant s'il faut laisser dépérir le patrimoine. Mr LOUCHEZ est d'accord, il faut entretenir le patrimoine.

Il souhaite connaître le nombre de points lumineux réalisés en LED. Mr HEDE répond qu'il y a environ 200 points de réalisés sur 800.

Après débat, le conseil municipal a pris acte du débat d'orientations budgétaires.

INFORMATION

Mme BOURGOIS annonce qu'il y aura, comme chaque année, « une rose un espoir » le 27 avril 2019.

QUESTION ORALE DE M. LOUCHEZ

- Mr LOUCHEZ demande pourquoi certaines invitations arrivent tardivement aux élus. Il lui semble que la communication sur les manifestations et évènements ne semble pas très bien au point et qu'il ne faut donc pas s'étonner que la population ne soit pas au rendez-vous de celles-ci. Il pense que la communication doit être une priorité dans tous les domaines.
- Mme le Maire est d'accord et rétorque que depuis 2008, il ne donne que 2 exemples. Elle certifie qu'elle transmet immédiatement les invitations dès réception (dès son passage en mairie en fonction de son agenda) et que le travail est bien fait.

Mme le Maire lève la séance à 21h00 après signature du registre des délibérations.

Le Maire,
Nicole CHEVALIER.